

Audits techniques pour l'**assurance** **des constructions**



**votre partenaire
en maîtrise des risques**



FPI 01 (C) 05-08

Vous souhaitez souscrire une assurance longue durée couvrant les risques de désordres pouvant affecter la structure, le clos et le couvert.

Sachez que pour émettre ce type de police très particulière, l'assureur doit être convaincu que votre ouvrage est conçu et réalisé suivant des normes "raisonnables" et est adapté à son usage.

Il lui faut donc les services d'un auditeur technique, qu'il reconnait ou qu'il a agréé, comprenant les implications des assurances longue durée ou décennales, ainsi que ses besoins en terme d'appréciation des risques.

Socotec est reconnu depuis près de 50 ans par les principaux assureurs et réassureurs, pour sa compétence et son indépendance dans ce genre de service.

Socotec, un accompagnement à chaque phase du projet

L'intervention est souhaitée avant le début des travaux et s'effectue généralement, en 4 phases :

- **Conception** : Après examen de la conception générale du projet, Socotec adresse un rapport aux assureurs (Le Rapport Initial de Risques) définissant le niveau du risque à couvrir. L'examen consiste à valider les hypothèses de conception, analyser la faisabilité et les risques, identifier les points "sensibles", planifier les inspections et contrôles.
- **Plan d'exécution** : Socotec vérifie que le projet, tel que défini sur les plans et avec les produits proposés, sera capable de remplir sa fonction avec des coefficients de sécurité acceptables. Cette vérification s'effectue par des calculs parallèles approchés, différents de ceux du consultant.

Les risques majeurs et les risques répétitifs sont évalués en détail. Les assureurs ne sont informés à cette phase que si le risque est modifié par référence au rapport initial.



► **Exécution** : Socotec vérifie que les hypothèses de conception correspondent aux conditions effectives du site, que les travaux et les produits sont en accord avec les documents approuvés, que les constructeurs ont un système qualité fonctionnant convenablement. A cette phase aussi, les assureurs ne sont informés que si le risque (une non-conformité laissée en suspens par exemple) est modifié par référence au rapport initial.

► **Réception** : A la fin des travaux, et le cas échéant, après avoir assisté aux essais de réception, Socotec établit son rapport final aux assureurs (Rapport Fin de Travaux).

Il résume les remarques ou réserves éventuelles de chaque phase du projet et donne l'opinion finale de Socotec sur le projet terminé. Ce rapport conditionne, la mise en place de la police d'assurance.

www.socotec.com

Le rôle de Socotec

Il ne s'agit pas de faire double emploi avec le rôle de concepteur ou de superviseur du Consultant ou de l'Architecte déjà engagé pour votre projet.

Il ne s'agit pas non plus de retarder les travaux. Dans le cours normal, Socotec n'interfère pas avec l'avancement du chantier. Les visites sur le site ont pour but de vérifier l'exécution des travaux par référence avec les plans et documents approuvés ; les éventuels problèmes au niveau de la conception ayant été déjà normalement résolus lors du contrôle des études.

La fonction de Socotec, dans ce cas, est celle d'un auditeur : approuver, dans un premier temps, les dispositions constructives pour s'assurer ensuite qu'elles sont correctement mises en œuvre. Ces avis techniques indépendants, destinés aux assureurs, peuvent apporter dans le même temps une contribution utile à l'ensemble de votre direction de projet.



SOCOTEC INTERNATIONAL
1 avenue du Parc
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
téléphone : 01 30 12 85 00
télécopie : 01 30 12 86 66